

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1 CONDITIONS

Le pilote doit s'être acquitté du droit d'inscription à la descente (défini par le bureau organisateur) , participation par caisse : **20 €**.

La descente est ouverte à toutes et à tous à partir de 16 ans (avec autorisation parentale). Équipage de 1 à 2 personnes maximum (pilote & pousseur). Inscriptions obligatoires avant le 1er juillet 2025

1-2 PARCOURS

Il comprend une descente avec trois courbes et une ligne droite.

Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. Le départ se fera avec une poussée limitée par une zone, seul un pousseur sera autorisé à pousser (si vous n'en avez pas, les gens présents vous aideront) .

1-3 DÉROULEMENT

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 400 m. La descente se déroulera en 2 manches. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas l'esprit de la fête.

1-4 INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour La Course de Caisse à Savon du Samedi 26 juillet 2025 seront ouvertes le 8 mai 2025. Le règlement et le bulletin seront à transmettre à **Association Coeur de Ville 1 bd Martin Bret, Centre Desmichels, 04000 DIGNE LES BAINS** ou auprès de Joris MARTINEZ (président de l'association) chez Ninette Concept Store au 29 Boulevard Gassendi.

Renseignements : **06 79 99 68 89** ou par mail à : **coeurdeville.digne@gmail.com**

Tout bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul. Le dossier complet doit comprendre :

- **Le bulletin d'inscription dûment rempli**
- **Une attestation d'assurance de responsabilité civile**
- **Le règlement par chèque (20 € : Montant par caisse).**

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

ARTICLE 2 – CAISSE A SAVON

2-1 DÉFINITION

Engin sans moteur, à 3 ou 4 roues, ayant un système de direction actionné par un volant ou un guidon.

Aucun système de traction ou propulsion ne doit être présent (chaîne, pédale) seule la gravité du circuit doit mouvoir l'engin. Un système de freinage efficace doit être présent. Le pilote doit pouvoir maîtriser la trajectoire de l'engin.

La fabrication doit rester artisanale. Les contraintes de fabrication sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité. Les caisses doivent au minimum respecter les différents points énumérés dans l'article 3 ci-dessous.

ARTICLE 3 - CONCEPTION & CONSTRUCTION DE LA CAISSE

3-1 GABARIT

Longueur maximum : 2,50 m Largeur maximum : 1,20 m Hauteur : 1.50 m

Garde au sol : 30 cm

Roues : Pas de roue de voiture Freins : Efficace

Siège : fixé au châssis

Arceau : 1 arrière recommandé

3-2 MATÉRIAUX

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple à protéger avec une garniture en caoutchouc). La caisse ne doit pas comporter de pare-brise. Le verre et le plexiglas sont interdits. Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

L'organisateur de l'évènement se réserve le droit de refuser l'inscription d'une caisse à savon si cette dernière présente un danger évident pour la sécurité de son pilote ou d'autrui.

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

ARTICLE 4 – SÉCURITÉ DES PILOTES

4.1 PARCOURS

Le parcours sera balisé par du matériel tels que des barrières, de la paille ou des plots. Des commissaires de courses seront positionnés au niveau des endroits potentiellement dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. La descente s'effectuera sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

4.2 PLANCHER

Le dessous de la caisse devra comporter un plancher rigide, ceci afin d'empêcher les pieds du pilote de traîner par terre ou de tomber.

4.3 ARCEAU ARRIÈRE

Présence recommandée d'un arceau.

4.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Les participants doivent apporter leur propre casque. Le port de **casque type « cyclomoteur » intégral** est **obligatoire**. Le casque sera contrôlé lors de la vérification technique.
- Le port de gants est **obligatoire**
- Les bras et les jambes devront être couverts d'un vêtement
- Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé pour l'équipage

4-5 REMORQUAGE

Prévoir une corde solide de 3m minimum avec un mousqueton pour le remorquage par l'équipage pour le second passage.

4-6 NUMÉRO DE COURSE

Le numéro de course attribué à chaque véhicule doit rester visible pendant toute la durée de l'épreuve.

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

4-7 ASSURANCES & RESPONSABILITÉS

4-7-1 Durant toute la durée de la manifestation du 26 juillet 2025, le(s) pilote(s) et pousseur(s) ou personnes civilement responsables de ceux-ci, seront responsables de tous dommages causés à un tiers résultant de leur participation à cette activité ainsi que de la décision de descendre et du respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse adaptée au parcours. En aucun cas, l'organisation n'assumera une quelconque responsabilité personnelle des participants.

4-7-2 L'organisation ne peut être tenue pour responsable de tous dommages subis ou causés par les participants tant corporels que matériels.

4-7-3 Tenant compte des points précédents, les participants veilleront à vérifier s'ils disposent des couvertures d'assurances nécessaires et, au besoin, souscriront les contrats adéquats.

L'association a souscrit une assurance en responsabilité civile.

Nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera prise en compte.

4-8 AUTORISATION

La manifestation est soumise à déclaration municipale de la commune de Digne les bains.

ARTICLE 5 – SÉCURITÉ DU CIRCUIT

5-1 La circulation de véhicules sur le circuit sera interdite (arrêté municipal).

5-2 La piste sera dégagée, au mieux, de tout obstacle.

5-3 Des bottes de pailles, rubalises, barrières et séparateurs matérialiseront la piste et assureront la protection des pilotes et du public en cas de sortie de route aux endroits opportuns.

5-4 Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne pourra rejoindre l'arrivée uniquement qu'après l'accord du commissaire de course.

5-5 Le service d'ordre sera assuré par des signaleurs (porteurs de gilets fluorescents) placés à vue et équipés de fanions et de sifflets.

5-6 Lorsque le drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée est levé, les véhicules devront alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de course, il sera autorisé à recommencer sa course.

5-7 Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger.

5-8 Un poste de premiers secours sera mis en place

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DE LA DESCENTE

6-1 RÈGLES GÉNÉRALES :

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, la direction se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables. Dans ce cas, l'événement sera reporté et non remboursé.

6-2 REMONTÉE DES CAISSES :

La remontée des caisses sera assurée par les membres de l'équipage, elle s'effectuera par la rue de l'hubac. Les caisses à savons ne devront pas être surchargées lors des remontées (responsabilité de chaque pilote).

6-3 PILOTES :

Deux personnes au maximum sur une même caisse. La consommation d'alcool est strictement interdite par les pilotes pendant la descente.

6-4 DÉPART :

Le point de départ est prévu Place du marché. Un pousseur est autorisé dans la zone délimitée.

6-5 ARRIVÉE :

L'arrivée est prévue vers le 54 boulevard Gassendi (devant Promod)

ARTICLE 7 – PROGRAMME & REMISE DES PRIX

7-1 PROGRAMME de l'Epreuve

10h00 Attribution des numéros et contrôle technique des caisses et exposition des Caisnes **rue colonel Payan** (accès par la place de la Barlette)

16h00 1ère descente suivi d'une 2ème descente (heure de passage en fonction du nombre d'inscrits)

19h00 Classement et remise des prix sous le kiosque

7-2 ATTRIBUTION DES POINTS

Un jury constitué de 4 personnes attribuera des points à chaque caisse sur le premier passage :

- Originalité et décoration de la caisse, tenue de l'équipage.
- Technique

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

7-3 PRIX DÉCERNÉS

Trophée au premier qui sera remis en jeu l'année suivante.

Le bureau de l'association se réserve le droit de modifier sans préavis, l'attribution des lots (quantité et nature) en fonction de la disponibilité.

ARTICLE 8 – CLAUSES JURIDIQUES

Les participants à la course autorisent l'Association Coeur de ville à publier leur image et celle de leur caisse à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, etc.

ARTICLE 10 - AUTORISATION PARENTALE ET DROIT A L'IMAGE POUR LES MINEURS

Le responsable légal de chaque participant mineur :

J'autorise mon enfant à participer à la Course de Caisses à savon le samedi 26 juillet 2025. J'autorise expressément la captation et la diffusion des photos de mon enfant réalisées dans ce cadre. Je reconnais avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite : exposition, illustration d'articles de presses, Facebook, Instagram. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve, ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale et en accepter tous les termes. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dès réception d'une inscription complète, la validation sera aussitôt portée à votre connaissance, par l'envoi d'un sms ou d'un mail avec attribution de votre dossard.

Nom de l'Équipage :

<u>Participants</u>	Equipier 1	Equipier 2
Nom Prénom		
Age		
Adresse postale		
Adresse mail		
Téléphone		
Nom Prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence		

Organisation de la 1ère Course de Caisse à Savon

par l'association Coeur de ville

Samedi 26 juillet 2025 – Digne les bains (04)

<u>Participants mineurs</u>	Equipier 1	Equipier 2
Nom Prénom du responsable légal		
téléphone du responsable légal		
Signature du responsable légal		

Fait à :

Le :

Signature des participants :

Date de l'enregistrement de l'inscription :

Signature du responsable de la course :